

## **MAIRIE DE LA TERRASSE SUR DORLAY**

**42, Place des Artisans Boulangers**

**42740 LA TERRASSE SUR DORLAY**

**Tél : 04 77 20 95 59**

**Fax : 04 77 20 90 57**

**mairie@laterrassesurdorlay.fr**

**www.la-terrasse-sur-dorlay.com**



### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2021**

**Etaient présents** : M. Christian DUCCESCHI, Mme Myriam THEVENON, M. Norbert LACROIX, M. Yves CHOMIER, M. Stéphane PARRIN, M. Rémi GOUDARD, Mme Sandrine TERRASSON, M. Vincent MATRICON, M. Jean-Eric PIERAGGI, M. Olivier VALLET, Mme Stéphanie FREYCENET

**Pouvoir** : M. Marc RIVORY pouvoir à M. Christian DUCCESCHI

**Absents excusés** : M. Christophe THELISSON, Mme Marie-Françoise CHOMIENNE, M. Stéphane VIVIER

**Secrétaire de séance** : Mme Sandrine TERRASSON

Présentation de l'Association Nouveaux Ateliers du Dorlay en préambule du conseil municipal.

L'association a été créée en janvier 2020 sous le patronage du Parc du Pilat. Son objet est de contribuer au développement social, culturel et économique à travers la valorisation du patrimoine industriel et des savoir-faire de la vallée du Dorlay. Son territoire d'intervention se situe sur les communes de Doizieux, La Terrasse sur Dorlay et St-Paul en Jarez.

Le premier projet en cours de développement est la turbine créative qui consiste à trouver et mettre à disposition des locaux à des artisans d'arts et de les accompagner. Des formations aux savoir-faire sont organisées et un labo textile a été constitué pour mettre en commun des machines.

La promotion des activités se fait notamment à travers des événements culturels.

L'objectif est de passer d'un financement public (Subvention de l'Europe, de St-Etienne Métropole et de la DIRECCTE) à un équilibre économique à l'horizon 2024-2025 avec l'accueil d'une dizaine d'artisans et de plus de 200 stagiaires en formation.

Dans la phase de développement actuelle l'association souhaite mobiliser et associer les communes à cette démarche à travers notamment l'attribution de financement et la mise à disposition de locaux.

#### ***1- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 mai 2021***

Le procès-verbal de la séance du 17 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

#### ***2- Convention Territoriale Globale avec la CAF***

La CAF a informé les communes du Syndicat Intercommunal du Pays du Gier (SIPG) de la modification de ses relations contractuelles avec les collectivités locales.

Les Contrats Enfance Jeunesse arrivés à terme sont remplacés à compter du 31 décembre 2019 par des Conventions Territoriales Globales (CTG). Le nôtre, qui se termine en 2022, sera donc remplacé par un CTG en 2023.

C'est une volonté de la CAF qui s'impose de fait aux collectivités.

Les subventions, qui transitaient jusque-là par les collectivités locales seront versées directement aux structures.

Le territoire de Saint-Etienne Métropole (53 communes pour 400 000 habitants) ayant été jugé trop vaste par la CAF, cette dernière a souhaité contractualiser avec des entités à taille plus humaine. C'est pourquoi, il a été décidé de s'appuyer sur le SIPG pour créer 3 CTG qui englobent des bassins de vie homogènes.

Chaque commune devant délibérer pour valider son choix de périmètre :

- 1 CTG : La Valla en Gier, L'Homme, Saint Chamond + SIPG
- 1 CTG : Cellieu, Chagnon, Doizieux, Farnay, La Terrasse sur Dorlay, La Grand' Croix, Saint Paul en Jarez, Valfleury+ la commune de Lorette + le SIPG
- 1 CTG : Châteauneuf, Dargoire, Pavezin, Rive de Gier, Sainte Croix en Jarez, Saint Joseph, Saint Martin la Plaine, Tartaras, Genilac, Saint Romain en Jarez+ SIPG

Afin de permettre au SIPG de continuer à bénéficier des prestations de service de la CAF, il convient que ce dernier soit clairement identifié, sur ses compétences propres, comme une collectivité à part entière dans le périmètre de chaque CTG.

Ce nouveau dispositif se concrétise par la signature d'un accord cadre politique pour une période pluriannuelle de 5 ans entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire et le CTG.

La délibération doit en outre désigner un élu pour participer au Comité de Pilotage et charger le SIPG d'établir un diagnostic préalable à la mise en place de la convention territoriale globale.

Accord du Conseil sur le périmètre du CTG, pour autoriser le SIPG à lancer une étude de diagnostic et pour désigner M. Norbert LACROIX pour représenter la commune.

### **3- Mise en place d'un centre de loisirs**

Suite à un sondage auprès des familles l'Association Familles Rurales de Doizieux – La Terrasse sur Dorlay propose d'organiser un centre de loisirs pour les mercredis et les petites vacances scolaires sur les deux communes.

Le budget prévisionnel pour les mercredis de l'année scolaire 2021 jusqu'aux vacances de février 2022 s'établit à 10 037,89 € avec une participation de la commune de 1 959,95 €. Pour chacune des petites vacances, le budget est de 6 018,43 € avec une participation de la commune fixée à 1 667,31 €.

La commune de Doizieux a décidé, pour l'instant, de ne pas donner suite pour les mercredis mais a voté favorablement pour les vacances de la Toussaint 2021.

L'utilisation matérielle des locaux devra être organisée (rangement, ménage).

Accord du Conseil pour les mercredis et les petites vacances jusqu'aux vacances de février 2022.

### **4- Tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année 2021-2022**

Dans le cadre du regroupement des écoles de La Terrasse sur Dorlay et de Doizieux il est proposé d'harmoniser les tarifs pour l'année scolaire 2020/2021 comme suit :

Quotient Familial ≤ 500 €	0,60 €/demi-heure
Quotient Familial de 501 à 1 200 €	0,80 €/demi-heure
Quotient Familial ≥ 1201	1,00 €/demi-heure

Pour le temps de midi, le tarif de 0,60 €/jour est abandonné et sera intégré dans le tarif des repas facturés par l'APE.

Accord du Conseil.

#### **5- Modification du temps de travail du poste d'ATSEM à temps non complet**

A la rentrée de septembre l'école maternelle accueillera les enfants à partir de 2 ans.

Afin de permettre la prise en charge de ces enfants dans de bonnes conditions le conseil a décidé de créer un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles.

Après avoir publié le poste il s'avère qu'un agent en poste actuellement à l'école pourrait assurer cette fonction en plus de ses missions d'animatrice du périscolaire.

Afin de pouvoir lui établir un contrat à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 il est nécessaire de modifier les heures du poste d'ATSEM.

Le temps de travail annualisé passerait à 22h45/semaine.

Accord du Conseil.

#### **6- Convention de fonctionnement de la Maison des Tresses et Lacets**

L'association « La Maison des Tresses et Lacets » gère le musée du même nom depuis de nombreuses années.

En 2012, SEM a confié à la commune la gestion et le fonctionnement des équipements de la route thématique sur l'eau (roue, bassin, ...). La commune a ensuite confié ces équipements à l'association par voie de convention.

Concernant le bâtiment du musée et la salle des expositions gérés par l'association, aucune convention formalisant cette mise à disposition par la commune et les obligations réciproques des parties n'a été retrouvée.

Il est proposé par conséquent d'établir une convention afin de régulariser la situation.

Accord du Conseil.

#### **7- Travaux de voirie et de réfections de murs**

Dans le cadre des travaux d'investissement 2021, il est envisagé de réaliser les travaux suivants :

- réfection de murs de soutènement en pierres pour un montant de 18 153 € ttc
- travaux de voirie sur le chemin de la clé des Champs pour un montant de 6 489,72 € ttc

Il est proposé de solliciter des subventions auprès des financeurs habituels.

Accord du Conseil.

La solution technique proposée par l'entreprise pour le chemin faisant débat, Monsieur le Maire demande que la commission voirie et les élus intéressés étudient la question.

#### **8- Subventions aux associations**

L'ESDT sollicite une subvention pour 2021. Les comptes fournis ne permettant pas de déterminer et de justifier d'un montant, il est proposé de maintenir le montant attribué les années précédentes, soit 700 €.

Au cas où l'ESDT solliciterait un montant supérieur, sa demande devra être étayée afin que le Conseil réévalue la subvention.

Accord du Conseil. Vote : 11 Pour, 0 Contre, 1 Abstention (M. PIERAGGI)

### 9- **Avance remboursable**

L'article L123-5 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que les CCAS peuvent intervenir sous forme de prestations remboursables ou non.

Suite à la dissolution du CCAS, l'ensemble de ses compétences a été transféré au Conseil Municipal.

Il est proposé de délibérer sur une demande d'un prêt de 800 € remboursable en 5 mois.

Accord du Conseil.

### 10- **Vœu relatif au projet « Hercule » concernant EDF**

EDF est l'objet d'une réorganisation qui aboutirait à une scission en 3 unités distinctes :

- La filière nucléaire
- La fourniture et distribution d'électricité (ouverte aux capitaux privés)
- Les barrages hydroélectriques

Devant les inquiétudes soulevées par les conséquences de cette réorganisation, un vœu est proposé afin qu'un moratoire soit adopté sur ce projet, et pour que le parlement soit pleinement associé à la démarche.

Accord du Conseil. Vote : 8 Pour, 1 Contre (M. GOUDARD), 3 Abstentions (Mmes THEVENON, TERRASSON et FREYCENET)

### 11- **Questions diverses**

- **Travaux de réparation** du pont de La Jacotte à partir du 12 juillet pour une durée de 60 jours. Pas de coût pour la commune. Travaux pris en charge par SEM.
- **Vente de bois** pour un montant total de 226 820 €
- **Eclairage de la commune** : la SERP est en train de procéder au remplacement des 100 points lumineux de la commune comme prévu. Mme FREYCENET fait part d'un problème d'éclairage public, celui-ci sera signalé.
- **Centenaire de la Madone** : prévu le 4 septembre
- **Commission commerce et entreprises** : un courrier d'invitation a été envoyé pour une rencontre élus/professionnels courant septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.

Fait le 07 juillet 2021

Le Maire

